



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 27 janvier 2022

Publié le 01/02/2022

Date convocation : 19 janvier 2022

Présents ou représentés : 23

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI Annie MERIC, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Emmanuelle NITOT à Alain CLEMENT, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Charly MARTIN à Yvon BONZI

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation :

**UNANIMITE**

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Acquisition parcelles appartenant à M. Verdier.

**UNANIMITE**

### 1. Dépenses d'investissement avant vote budget M14

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2021 :

<b>Budget principal M14</b>		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2022</i>	<i>Pour mémoire Budget 2021</i>
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	5 563 €	22 250 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	10 500 €	42 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	126 328 €	505 310 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	276 259 €	1 105 037 €

UNANIMITE

### 2. Dépenses d'investissement avant vote budget EAU (AEP)

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2021 :

<b>Budget EAU</b>		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2022</i>	<i>Pour mémoire Budget 2021</i>
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 800 €	35 200 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	61 032 €	244 128 €

UNANIMITE

### 3. Dépenses d'investissement avant vote budget Assainissement (EU)

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2021 :

<b>Budget Assainissement</b>		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2022</i>	<i>Pour mémoire Budget 2021</i>
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	15 372 €	61 488 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	64 875 €	259 500 €

UNANIMITE

#### 4. Règlement de service de l'eau potable

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 25 janvier 2022,

le conseil approuve les modifications du règlement de service de l'eau potable suivantes :

- Ajout de ce paragraphe à la fin de l'article 8 :

*« Suite à la souscription du contrat d'abonnement, la régie des eaux effectuera la mise en service du branchement. Le système de comptage comprendra les éléments décrits au chapitre IV – Article 14. Le raccordement au tuyau de la partie intérieure (provenant de l'habitation) n'est pas de la responsabilité de la régie des eaux. Tout dysfonctionnement qui surviendra par la suite, sur les pièces après compteur, ne sera pas imputable à la mise en service du branchement et sera de la responsabilité de l'abonné ».*

- Modification de l'article 16.1 (modalités d'accès au compteur) par l'ajout de cette phrase :  
*« La relève des compteurs est effectuée une fois par an au cours du second semestre ».*

- Modification de l'article 21 (paiement des factures d'eau) par l'ajout de cette phrase :  
*« une facture estimative, éditée au plus tard au 30 juin, correspondant à la moitié de l'abonnement annuel et à 40% de la consommation annuelle de l'année précédente ».*

**UNANIMITE**

#### 5. Règlement de service de l'assainissement

Point retiré.

#### 6. Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le conseil approuve le projet de réalisation d'un plateau sportif dont le montant s'élève à 191 655.46 € et décide de solliciter une aide financière de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

- Participation Région Occitanie : 20 % (38 331.09 € HT)
- Participation DETR : 30 % (57 496.64 € HT)
- Autofinancement commune : 50 % (95 827.73 € HT).

**UNANIMITE**

#### 7. Demande de subvention Région – contrat bourg-centre

Le conseil municipal approuve la demande de subvention à la région Occitanie dans le cadre du contrat « Bourg Centre » pour l'aménagement d'un terrain multisports.

Le montant prévisionnel des travaux projetés est de 191 655.46 € HT.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

- Participation Région Occitanie : 20 % (38 331.09 € HT)
- Participation DETR : 30 % (57 496.64 € HT)
- Autofinancement commune : 50 % (95 827.73 € HT).

**UNANIMITE**

#### **8. Demande de subvention au titre des amendes de police**

M. le maire explique au conseil que le projet d'aménagement d'un cheminement piéton sur la route d'Uzès dont le montant des travaux s'élève à 110 838.50 € HT peut bénéficier de subventions au titre du produit des amendes de police pour l'année 2022.

**UNANIMITE**

#### **9. Recomposition conseil communautaire**

Le Maire explique au Conseil que l'intégration de la commune de d'Argilliers au territoire communautaire, emporte modification de la représentation des communes au sein du conseil communautaire ;

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT la répartition de droit commun des 57 sièges fixe la représentation d'Argilliers à 1 siège et réduit celle de St-Quentin-la-Poterie d'un siège.

Le conseil municipal décide d'élire cinq conseillers communautaires parmi les six en place actuellement :

Yvon BONZI, Régine PESENTI, Luc VEYRAT, Mireille BOUCHE, Alain CLEMENT

**UNANIMITE**

#### **10. Acquisition parcelle AK1033**

M. le Maire propose aux membres du conseil l'acquisition de la parcelle AK1033 appartenant à l'OGEC d'une surface totale de 238 m<sup>2</sup> pour un montant total de 1000 euros.

**UNANIMITE**

#### **11. Acquisition angle parcelle AI415**

M. le Maire propose aux membres du conseil l'acquisition d'une partie de la parcelle AI415 appartenant aux conjoints Pujolas d'une surface totale de 18 m<sup>2</sup> pour un montant total de 1800 euros.

**UNANIMITE**

#### **12. Servitude aqueduc**

Afin de permettre l'installation d'un poteau incendie et de la canalisation qui l'alimentera Chemin des Oumes, il convient de demander une servitude d'aqueduc sur la parcelle AL688 appartenant à M. Gallese.

**UNANIMITE**

#### **13. Dénomination Petit chemin d'Odesti**

Le conseil municipal approuve la nouvelle dénomination d'une partie du chemin d'odesti desservant les parcelles AH 138, AH 137, AH 709, AH 134, AH 566, AH 567, AH 789, AH 788 et AH 552 en :

Petit chemin d'Odesti

**UNANIMITE**

#### 14. Acquisition parcelles M. Verdier

M. le Maire propose aux membres du conseil l'acquisition des parcelles AP183-184-185 appartenant à M. Verdier d'une surface totale de 4707 m<sup>2</sup> pour un montant total de 23 535 euros.

UNANIMITE

#### 15. Décisions du maire

- **Décision n° D2022-01** relative à la conclusion d'un accord cadre pour la fourniture et livraison de petits matériels et pièces détachées de canalisation et de plomberie avec la société FRANS BONHOMME. Ce marché représente un montant maximum de 10 000 € HT par an.
- **Décision n° D2022-02** relative à la réalisation d'un diagnostic énergétique pour les bâtiments scolaires. La société retenue pour cette mission est l'entreprise ACCEO pour un montant de 10 100 € HT.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,  
Yvon BONZI



